

Alors M^r Dumoulin eût pour quelques semaines notamment en ce qui concerne
certaines dépenses de matériaux et jusqu'au 27 juillet 1956 de plus
qu'il revenait à l'entreprise de charger.

D'accord avec les architectes et compte tenu de l'urgence d'exécuter certains
travaux, notamment les maçonneries, il a été décidé de traiter les travaux de
maçonnerie en trois lots pour la commodité du placement nous appelons :

Lot n° 5 a : Maçonneries poteaux et quincaillerie

Lot n° 5 b : Charpente

Lot n° 5 c : Charpente en bois et plafonds.

Il sera avis ensuite consulté les entrepreneurs qualifiés s'engageant pour
des prix réellement équilibrés à ceux de M. Dumoulin, à exécuter dans
délai des travaux indispensables à la conduite de l'ensemble du chantier.
La nomination des travaux propose au Bureau Municipal de passer
les marchés si elles avec les entreprises qui nous ont fait les propositions les
plus avantageuses.

app. S.P. 15.9.56
56101

à M. André avec l'entreprise Ricou de Royan qui s'engage à exécuter les
travaux de charpente du lot 5 a (maçonneries, poteaux et quincaillerie) pour
la somme de :

1.949.143 frs.

app. S.P. 15.9.56
56102

à M. André avec M. Roger Noël, Directeur de la S.A. "Parquets Noël" dont
le siège est à Bagneux (Seine) et rue Jules Courty qui s'engage à exécuter les
parquets et les travaux du lot 5 b (parquets, quincaillerie) pour la somme de
1.530.000 frs.
(les millésimes sont écrits mille francs)